

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité ROCKWOOL [FDS] concerne les articles manufacturés et réglementés soit par la norme de communication des risques de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200, soit par le règlement canadien sur les produits dangereux SOR/2015-17 [WHMIS 2015].

Cette FDS ROCKWOOL fournit les instructions pour une manipulation et utilisation sécuritaire.

## 1. Identification de l'article

**Nom du produit** Isolation en laine de roche liée à la résine

Catégories de produits	Identification du produit	Usage prévu
I.	AFB evo	Isolation des murs et planchers intérieurs
II.	Comfortboard <sup>MD</sup> , Comfortbatt <sup>MD</sup> , Safe'n'Sound <sup>MD</sup> , AFB <sup>MD</sup> , Cavityrock <sup>MD</sup> , Curtainrock <sup>MD</sup> , Rockboard <sup>MD</sup> , Roxul Plus <sup>MD</sup> Mb, Roxul Safe <sup>MC</sup> , Frontrock <sup>MC</sup>	Isolation intérieure et extérieure
III.	Monoboard <sup>MD</sup> PLUS, Toprock <sup>MD</sup> DD Plus, Multifix <sup>MC</sup>	Isolation des toitures ou panneau de support
IV.	Monoboard <sup>MD</sup> , TOPROCK <sup>MD</sup> DD	Isolation des toitures à faible pente
V.	Conrock <sup>MD</sup> , Fabrock <sup>MC</sup>	OEM
VI.	ProRox <sup>MD</sup> NA, SeaRox <sup>MD</sup> NA	Isolation des tuyauteries et équipements industriels

**Fabricant** ROCKWOOL

**Adresse**

Canada	États-Unis
8024 Esquesing Line	4594 Cayce Rd
Milton	Byhalia
ON L9T 6W3	MS 38611
Canada	États-Unis

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 1-800-265-6878  
1-877-823-9790 (8 h 30 à 17 h HNE)

**Courriel** [contactus@rockwool.com](mailto:contactus@rockwool.com)

## 2. Identification des dangers

**OSHA** Ce produit est considéré comme un article conforme à la norme OSHA 29 CFR 1910.1200.

29 CFR 1910.1200(c) définit un article comme suit : "article" désigne un produit manufacturé autre qu'un fluide ou une particule : (i) qui est formé selon une forme ou une conception caractéristique au cours de sa fabrication ; (ii) dont la ou les fonctions d'utilisation finale dépendent en tout ou partie de sa forme ou de sa conception au cours de l'utilisation finale ; et (iii) qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne libèrent pas plus que de très petites quantités, par exemple des quantités infimes ou des traces d'un produit chimique dangereux [tel que déterminé au paragraphe (d) de la présente section], et ne présentent pas de danger physique ou de risque pour la santé des employés.

Les articles répondant à la définition ci-dessus ne sont pas réglementés par l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et sont exemptés des exigences de la FDS et de l'étiquette.

## 2. Identification des dangers - suite

### WHMIS

Ce produit est considéré comme un article par le règlement canadien sur les produits dangereux SOR/2015-17. Les articles manufacturés qui répondent à la définition de la loi canadienne sur les produits dangereux (article fabriqué selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits) ne sont pas réglementés par le règlement canadien SOR/2015-17 sur les produits dangereux et sont exemptés des exigences de la FDS et de l'étiquetage.

### Effets indésirables physico-chimique sur la santé humaine et l'environnement

Ce produit peut provoquer une irritation mécanique temporaire des yeux et de la peau. Une irritation temporaire du système respiratoire supérieure (gorge irritée, toux, congestion) peut résulter d'une exposition aux poussières et fibres supérieure aux limites d'exposition applicables. Les maladies oculaires, cutanées et respiratoires chroniques préexistantes peuvent temporairement s'aggraver en raison de l'exposition aux poussières et aux fibres (voir la section 8 sur les instructions de manipulation sécuritaires).

## 3. Composition / informations sur les ingrédients

Catégories de produits	Laine de roche (a, b)	Liant au formaldéhyde non ajouté	Phénol formaldéhyde Liant	Sirops hydrolysés amidon	Huile minérale
I.	97%	<3%	-	<1%	<0.2%
II.	97%	-	<3%	<1%	<0.2%
III.	94-96%	-	<6%	<1%	<0.2%
IV.	94-96%	-	<6%	<1%	<0.2%
V.	97%	-	<3%	<1%	<0.2%
VI.	97%	-	<3%	<1%	<0.2%

a. Fibres vitreuses synthétiques (silicates) à orientation aléatoire, teneur en oxyde alcalin et en oxyde alcalino-terreux (Na<sub>2</sub>O+K<sub>2</sub>O+CaO+MgO+BaO) supérieure à 18 % en poids et répondant aux conditions de la note Q

b. Les fibres de laine vitreuse synthétiques sont classées CIRC dans le groupe 3 (non classifiables quant à leur cancérogénicité pour l'homme)

**Matériaux de revêtement possibles** : Molleton minéral. Feuille d'aluminium, grille en fibre minérale renforcée par feuille d'aluminium, papier de bricolage PE, maille métallique, film PP, plaque de plâtre, tissu minéral, bitume.

## 4. Premiers secours

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau** En cas de démangeaisons, retirer les vêtements contaminés et laver délicatement la peau avec de l'eau froide et un savon doux. Ne jamais utiliser d'air comprimé pour éliminer les fibres de la peau ou des vêtements.

**Inhalation** En cas d'inhalation, cessez l'exposition.

**Ingestion** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.**

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction appropriés** Eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche  
Aucun moyen inadapté d'extinction d'incendie connu.

**Équipement de protection pour pompiers** Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) approuvé par le NIOSH. Respecter les procédures normales de lutte contre l'incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles** En cas de fortes concentrations de poussière : ventiler et/ou utiliser le même équipement de protection que celui mentionné à la section 8

**Méthodes de nettoyage** Nettoyez la surface contaminée à l'aide d'un aspirateur ou humidifiez-la avec de l'eau pulvérisée avant de balayer. Placez les déchets dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Utiliser un équipement de protection individuelle si nécessaire.

## 7. Manutention et entreposage

**Précautions et manipulation sûre** Aucune mesure spécifique requise. Il est préférable d'utiliser un couteau dentelé pour la découpe. Minimiser la formation de poussière et assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

**Conditions d'entreposage** Conserver le produit au sec et dans son emballage d'origine jusqu'à utilisation.

**Matériaux incompatibles** Aucun connu.

## 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

**Directives d'exposition** Respectez toutes les limites d'exposition applicables. Des réglementations locales peuvent s'appliquer. ROCKWOOL recommande aux utilisateurs des produits d'adhérer au PEL recommandé par l'OSHA de 1 f/cc TWA (fibres de plus de 5 µm de longueur et inférieur à 3µm de de diamètre). Ce PEL recommandé, ainsi que les pratiques de travail recommandées et l'équipement de protection individuelle, ont été adoptés dans le cadre d'un accord de partenariat en matière de santé et de sécurité (HSPP) en 1999 entre l'OSHA et la North American Insulation Manufacturers Association (NAIMA), dont ROCKWOOL est membre. Le respect du PEL, des pratiques de travail et des équipements de protection recommandés par l'OSHA dans le HSPP devrait fournir une protection appropriée contre tous les risques sanitaires liés à l'inhalation qui peuvent être associés à des expositions aux fibres de laine minérale (ACGIH, 1997 ; NAIMA, 1999 ; OSHA, 1999 ; National Research Council, 2000 ; IARC, 2001) et pour minimiser l'irritation des yeux et de la peau.

Références	Exposition	Limite d'exposition légale ou recommandée
OSHA	Fibres synthétiques vitreuses, > 5 µm de long, < 3 µm de diamètre	1 f/cc TWA (recommandé)
	Poussières et particules inertes non réglementées	15 mg/m3 TWA-PEL (particule totale) 5 mg/m3 TWA-PEL (particules respirables)
ACGIH	Fibres synthétiques vitreuses, > 5 µm de long, < 3 µm de diamètre	1 f/cc TWA (valeur limite de seuil TLV)
	Particules non classées autrement, ne contenant pas d'amiante et < 1% de silice cristalline	10 mg/m3 TWA-PEL (particule inhalable) 3 mg/m3 TWA-PEL (particule respirable)

## 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle - suite

### Contrôles d'ingénierie

Assurer une ventilation locale et/ou générale de l'exposition principale en dessous des limites réglementaires et recommandées. Méthodes d'aspiration ou de nettoyage humide recommandées.

### Mesures de protection individuelle, y compris la protection personnelle

Yeux	Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale ou similaire
Peau / corps	Porter des gants de protection
	Portez une chemise à manches longues et un pantalon long
Voies respiratoires	Assurer une ventilation correcte
	Utiliser un appareil respiratoire approprié certifié lorsque les particules en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition (un appareil respiratoire jetable NIOSH de type N95 correctement installé ou mieux adapté est recommandé)
Hygiène générale	Se laver les mains à l'eau froide après avoir manipulé les produits
	Retirer et laver les vêtements portés pendant le travail avec le produit.

### Informations complémentaires applicables à la famille de produits VI uniquement (ProRox® NA, SeaRox® NA)

Équipement chaud - fonctionnement à des températures supérieures à 150°C (période de rodage) : Lors du premier rodage, une décomposition thermique des matières organiques peut être observée à partir d'environ 150 - 200 °C. Cela peut être observé comme un dégagement de petites quantités de fumées potentiellement irritantes et nocives.

Cela n'affecte pas la qualité ni les performances déclarées des produits installés.

La quantité et la composition des fumées dépendront de plusieurs variables, notamment la quantité d'isolation installée, la température de service, la température de fonctionnement en gradient, le taux de ventilation, les matériaux de gainage.

La période de rodage peut durer de quelques heures à plusieurs jours. Ventilez bien la zone et tenez-vous à distance de l'équipement chauffé.

Pour les concentrations élevées dans les espaces clos, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air. Pour des concentrations plus faibles, un masque homologué avec filtre à particules de type N95 ou supérieur est approprié.

Le choix du type de respirateur doit être effectué par une personne qualifiée et l'équipement doit être correctement porté, utilisé et entretenu.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide
Coloris	Gris, vert, marron
Odeur	Peut avoir une légère odeur de résine
Point de fusion	Environ 1 177 C (2 150 °F)
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité et stabilité** Stable dans des conditions normales d'utilisation

**Produits de décomposition** Les produits de la combustion primaire du liant au formaldéhyde phénolique, étendu à l'urée polymérisée, lorsqu'ils sont chauffés à plus de 200 °C (390°F), sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, l'ammoniac, l'eau et des traces de formaldéhyde. D'autres composés indéterminés pourraient être libérés en quantités infimes. Les émissions ne se produisent généralement que lors du premier chauffage. Les gaz libérés lors du chauffage initial peuvent être irritants pour les yeux, le nez et la gorge. Utiliser des appareils de protection respiratoire appropriés (alimentation en air) lors du chauffage initial, en particulier dans les zones étroitement confinées ou mal ventilées

## 11. Informations toxicologiques

Les fibres de laine de roche ne sont pas classées comme irritantes par l'OSHA. Cependant, les fibres de plus grande dimension et les poussières des produits en laine minérale peuvent provoquer une irritation temporaire et réversible (cils, rougeurs) de la peau et des yeux. Les démangeaisons et les possibles inflammations sont une réaction mécanique à la poussière et aux fibres les plus grosses (plus de 5 µm de diamètre environ), mais elles ne créent pas de dommage tels que ceux provoqués par les produits chimiques irritants.

Les symptômes disparaissent généralement peu de temps après la fin de l'exposition. Lorsque les produits sont manipulés de manière continue, les démangeaisons cutanées finissent généralement par diminuer.

Les fibres de laine vitreuse synthétiques sont classées dans le groupe 3 du CIRC (non classables en ce qui concerne leur cancérogénicité pour l'homme)

## 12. Données écologiques

Les produits sont stables et ne devraient pas causer de dommages aux animaux, aux plantes ou au poisson. Ils n'ont pas d'effets néfastes connus sur l'environnement.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Tels que fournis, les produits ne devraient pas constituer un déchet dangereux tel que défini par RCRA s'ils sont mis au rebut. Les produits ne sont pas considérés comme des déchets dangereux. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales fédérales, nationales, provinciales et locales. Respecter les réglementations en vigueur concernant l'élimination, le recyclage, le traitement, le transport et le stockage du contenu et des conteneurs.

## 14. Informations relatives au transport

Aucune précaution particulière. Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse pour le transport.

## 15. Informations réglementaires

**Inventaires internationaux** Les articles sont exemptés d'enregistrement ou d'inscription sur la liste des inventaires de produits chimiques tels que TSCA (États-Unis), DSL/NDL (CAN), REACH (UE), ENCS (JP), IECSC (CN), KECL (KR), PICCS (PH), AICS (AUS). Conformément à la section 2. Ces produits sont considérés comme un article.

Catégories des produits	Statut de la Proposition 65 de Californie
I.	Ce produit ne contient aucun produit chimique visé par la Proposition 65.
II. - VI.	Ces produits contiennent du formaldéhyde, un produit chimique connu de l'État de Californie pour être à l'origine de cancers, d'anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

## 16. Autres informations

**Date de préparation** 16-AOUT-2018

**Date de révision** 05-MAI-2021

**Commentaires sur la révision** Inclusion de ROXUL Plus® MB, extension de la gamme de produits pour les inventaires internationaux

**Avis de non-responsabilité** Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes. Toutefois, aucune garantie expresse ou tacite est fournie quant à l'exactitude de ces données, aux résultats obtenus d'après leur utilisation, ou qu'une telle utilisation n'enfreindra aucun brevet. Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement et à condition que la personne qui les reçoit procède à des essais afin de déterminer l'exactitude et l'adéquation à ses fins. Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages résultant de l'utilisation des produits décrits dans le présent document.

ROCKWOOL se réserve le droit, à sa discrétion, de changer ou de modifier cette fiche de données de sécurité. Cette version remplace toutes autres fiches de données de sécurité, ainsi que les versions plus anciennes. ROCKWOOL décline toute responsabilité pour les documents téléchargés à partir de tout site Web, à l'exception de ceux téléchargés directement sur [www.rockwool.com](http://www.rockwool.com). ROCKWOOL décline toute responsabilité pour la documentation fournie par un tiers, car ROCKWOOL ne peut pas contrôler le contenu de cette documentation pour en garantir l'exactitude.